

périel, ne serait-ce pas marcher à l'encontre du but poursuivi et légitimer les préoccupations en montrant que la sécurité même du lendemain nous manque?

« A ces considérations vient s'en joindre une autre.

« Vous nous avez annoncé, Monsieur le ministre, une série de travaux dont l'exécution prochaine diminuerait le prix des transports; vous avez fixé un intervalle de neuf mois entre l'époque de l'entrée, au nouveau droit des machines et celle des produits textiles. Comment vos intentions bienveillantes se réaliseraient-elles si, sans attendre la mise en pratique des mesures projetées, on abaissait les dernières barrières qui protègent nos filatures et nos tissages.

« Nous espérons, Monsieur le ministre, que vous accueillerez avec faveur nos respectueuses observations, et vous ferez savoir que le système douanier qui régit en France les fils et tissus de provenance étrangère sera maintenu jusqu'au 1^{er} octobre 1861. Vous donnerez ainsi une nouvelle consécration aux assurances que nous avons récemment reçues de vous, Monsieur le ministre, alors que vous nous promettiez des droits efficaces protecteurs, et que vous parliez, non-seulement comme chef de l'industrie française, mais encore, et vous nous l'avez dit, comme interprète de la volonté de l'Empereur.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, etc., etc.

« Les membres de la chambre consultative. »
(Suivent les signatures.)
(Moniteur industriel.)

VILLE DE ROUBAIX

QUÊTES A DOMICILE.

Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Vu l'arrêté de notre prédécesseur, en date du 12 décembre 1854, interdisant à toutes personnes de faire des quêtes à domicile sans autorisation;

Considérant qu'il importe de ne pas laisser tomber en désuétude les règlements administratifs;

ARRÊTONS :

Article unique. L'arrêté du maire, du 12 décembre 1854, concernant les quêtes à domicile, sera de nouveau imprimé, affiché et publié.

Roubaix, le 15 septembre 1860.

ERNOULT-BAYART.

ARRÊTÉ CONCERNANT LES QUÊTES A DOMICILE.

Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Considérant qu'il se fait fréquemment en cette ville des quêtes à domicile, non autorisées, dont l'emploi n'est pas soumis au contrôle de l'administration municipale et qui causent un tort réel au Bureau de bienfaisance, en détournant de leur destination une partie des aumônes volontaires des habitants;

Vu la loi du 18 juillet 1837;

ARRÊTONS :

Art 1^{er}. Il est défendu à toutes personnes étrangères ou domiciliées de quêter chez les habitants de la ville, pour quelque motif que ce soit, sans une permission écrite de l'autorité municipale.

Art 2. Les habitants sont invités à refuser leurs dons ou aumônes à tout quêteur qui ne leur exhiberait pas cette permission.

Art 3. Les contraventions au présent arrêté

seront constatées et poursuivies devant le tribunal compétent, conformément aux lois.

Fait à Roubaix, le 12 décembre 1854.

Pour ampliation : Signé H. DELATTRE.
Le Maire de Roubaix, Lille, le 22 janvier 1855,
ERNOULT-BAYART. Le Préfet du Nord,
Signé : BESSON.

Le *Moniteur* vient de publier le bilan de la Banque de France.

Ont diminué : le numéraire, de 18 millions un quart; les valeurs en portefeuille, de 11 millions et demi; les billets en circulation, de 12 millions un tiers; les comptes particuliers, de 15 millions.

Ont augmenté : le compte courant du Trésor, de 2 millions un tiers; les avances sur valeurs, de trois quarts de million.

On nous annonce que le gouvernement belge, prenant en considération les demandes qui lui ont été adressées, vient d'interdire le rouissage dans les eaux de la Lys.

Le gouvernement français prendra prochainement, dit-on, la même mesure.

Un arrêté de M. le préfet du Pas-de-Calais vient d'instituer une commission-syndicale, pour parvenir à l'assèchement de la vallée de la Lys, située entre Aire et St-Venant.

Les travaux qu'il s'agit d'entreprendre intéressent surtout le Pas-de-Calais, mais il doit aussi profiter à la commune d'Haverskerque, située dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

Les sommes recueillies par le clergé du diocèse de Cambrai en faveur des chrétiens de la Syrie s'élèvent aujourd'hui à 43,298.

Les actionnaires de la Compagnie houillère des mines de l'Escarpelle, apprendront avec plaisir que l'ingénieur, M. Le Breton-Dulien, vient de découvrir une quatrième veine au sondage de Courcelle-lez-Lens.

Le onzième coupon des actions de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest échéant le 1^{er} octobre, est fixé à 17 francs 50 centimes, et sera payé, à date du 1^{er} octobre prochain. Ce paiement sera réduit à 17 francs 13 centimes, pour les actions au porteur, à raison de l'impôt établi par la loi du 23 juin 1857.

Samedi, vers deux heures, le nommé Auguste Sprit, chargé de conduire des matières premières pour le compte de M. Scarpel-Louage, son patron, s'étant engagé entre deux voitures, rue du Galon-d'Eau, au moment du passage d'un tombereau chargé de boue, et ne pouvant faire dévier assez à temps son propre véhicule, a été victime de sa imprévoyance. Il a eu la cheville du pied droit écrasée par la roue du tombereau.

Les soins les plus pressés lui ont été donnés immédiatement.

Dimanche matin, Jean Van Mellebrouck, marchand de beurre à Avelghem, se présentait chez le sieur Jean Voute, logeur demeurant route de Tourcoing, et réclamait une somme de 20 francs, prix du beurre livré à ce dernier.

Jean Voute, ne pouvant payer, fut pris d'une violente colère, et cassa successivement, sur le dos de son créancier, deux manches à balais.

Van Mellebrouck, peu satisfait de n'avoir reçu que des coups, a porté plainte.

Jean Voute aura prochainement à s'expliquer devant la justice sur cette nouvelle façon de payer ses dettes.

Quatre jeunes ouvriers, habitant Watrelos, les frères Carlos, Désiré et Edouard Delchambre et le nommé Wattel, comparaissaient hier matin devant le tribunal correctionnel de Lille, sous prévention de coups au sieur Lagache, cabaretier.

A la suite de l'enterrement d'un médaillé de Sainte-Hélène, habitant Watrelos, les quatre jeunes gens étaient entrés dans un cabaret où ils n'allaient que fort rarement. De trop copieuses libations s'en suivirent, sans doute, car bientôt une violente querelle éclatait, une scène de tumulte d'une confusion extrême se passait, et dans cette scène, le cabaretier qui était intervenu pour la faire cesser, eut la lèvre fendue par un coup de poing.

Une enquête minutieuse eut lieu sur ces faits, elle eut pour résultat de mettre en prévention les quatre jeunes gens, qui prétendent n'avoir fait que répondre à une agression brutale.

La riposte directe de Wattel ne semble pas prouvée au tribunal, qui l'acquitte sur le chef de coups et le condamne à 11 fr. d'amende pour tapage nocturne. Les trois frères Delchambre sont déclarés coupables des chefs de coups et de tapage nocturne, et condamnés, Carlos à deux mois de prison comme étant celui qui a fendu la lèvre de Lagache, Edouard à un mois et Désiré à huit jours de la même peine, chacun à 11 fr. d'amende, et tous quatre solidairement aux frais.

Augustine Lepoutre, née à Roubaix, a été condamnée pour vol de linge, à trois mois d'emprisonnement.

Le nommé Paul Regnier, de Tournay, vient d'être arrêté pour vol commis au préjudice de son patron.

Virginie Samain, de Roubaix, a été condamnée, à l'audience du 15 courant, pour vols de linge, à un an de prison et cinq ans de surveillance.

DERNIÈRE SÉANCE DONNÉE A ROUBAIX PAR M. D'HALLUVIN.

M. D'Halluin a terminé lundi dernier la série de ses séances sur l'histoire, l'art et la littérature. Jamais, peut-être, l'éloquent professeur n'avait été aussi profond, aussi brillant et surtout aussi attachant.

M. D'Halluin, on l'a dit, dirige les études historiques et littéraires dans plusieurs institutions de Paris, et chaque année pendant les vacances, il fait quelques excursions en province.

Grâce à son beau talent, il est toujours parfaitement accueilli, mais ainsi que le faisait observer le *Mémorial*, ces séances seraient beaucoup plus suivies encore si chacun pouvait se rendre compte de tout le charme qu'elles offrent.

Mais il a, et cela au plus haut degré, ce qui ne se donne pas et ce qui ne s'apprend pas, le don d'être ému, la faculté d'émuvoir, en un mot, la véritable éloquence.

Ses relations avec les plus grands artistes, les maîtres les plus illustres, ont dû développer en lui les précieuses facultés dont la nature l'avait doué.

Ses nombreux voyages lui ont donné une connaissance des hommes, une expérience que l'on ne peut acquérir en restant sédentaire.

Il a lu beaucoup de livres, admiré beaucoup de chefs-d'œuvre, visité beaucoup de nations. Aussi ne cesse-t-il jamais d'être intéressé. Ce qu'il dit est empreint d'un cachet d'originalité qui ravit l'esprit et charme le cœur. Il répand la lumière sur ses tableaux, il donne la vie à ses personnages, et sur la route qu'il parcourt il entraîne ses auditeurs.

la louange du Seigneur. Guillaume, lui aussi, revint à la vie, sa riche nature physique triompha de la douleur morale. Quand le jeune duc descendit pour la première fois, depuis sa maladie, dans les jardins du château, il fut entraîné comme malgré lui vers l'endroit où il avait vu mourir sa fleur; ses yeux se remplirent d'abord de larmes, mais ils brillèrent bientôt d'une joie mêlée de surprise. O miracle! à l'emplacement de la fleur morte s'épanouissaient d'autres fleurs. Est-ce l'ange aux blanches ailes qui, pour réjouir la vue de Guillaume, vient de faire naître ces fleurs? Est-ce Marguerite elle-même usant de ses pouvoirs célestes?... Non, c'est plus encore : c'est Dieu, créateur de toutes choses, qui, le jour de Dieu, a dit que les arbres et toutes les plantes aient leurs semences en eux. — La fleur, en mourant, avait sur la terre déposé sa graine, et d'autres fleurs s'épanouissaient à l'emplacement de la première.

Guillaume leva les yeux vers le ciel, qui, ce jour-là, dit la chronique, était si pur, si pur, qu'il vit le bon Dieu à travers. — Il loua le Seigneur, et comprit, pour la première fois, que la mort est une floraison nouvelle. Puis, se penchant vers ses fleurs et s'adressant à la plus belle, à la sœur aînée, à celle qui semblait guider les autres dans leurs jeux : « Fleur, lui dit-il, ô toi qui me rappelles ma sœur chérie, celle que j'ai tant aimée, porte désormais son nom. » Et le vœu de Guillaume fut exaucé : la fleur fut, dès lors, appelée du doux nom de *Marguerite*.

Guillaume voulut, dès ce jour, vivre pour la gloire. — Et vous qui lirez la suite de cette histoire, vous saurez comment, pour lui, s'écoulèrent les heures et les jours.

ÉDOUARD D'HALLUVIN.

Nous sommes persuadé que ses admirateurs seront nombreux ce soir, à cette dernière séance que nous avons déjà appelée séance de bon souvenir.

J. R.

A propos de la publication des noms des lauréats aux divers concours qui ont eu lieu dans notre département, en 1860, nous lisons dans l'*Echo de la Frontière* les lignes suivantes, qui font honneur à un de nos enfants de Roubaix qui habite Valenciennes depuis peu d'années :

« M. Deleporte-Bayart, honoré déjà de plusieurs médailles d'or, d'argent et de bronze, obtenues dans diverses luttes agricoles, vient d'en obtenir encore une de bronze au concours départemental qui s'est tenu à Lille le 4 de ce mois. Il recevait aussi, il y a deux mois à peine, des félicitations de la Société protectrice des animaux, pour ses efforts tendant à diminuer les souffrances du bœuf à l'abattage, et les chances de danger que cette opération présente au garçon boucher. M. Deleporte substitua au marteau ordinaire un marteau-stylé de son invention, dont il a envoyé le modèle à la Société protectrice des animaux. Les essais ont été faits ont donné de bons résultats. Aujourd'hui, que notre concitoyen obtient à Lille une nouvelle récompense pour un nouvel engin, que nous sommes tenté d'appeler de *commisération*, la Société de Paris, ne manquera pas de l'encourager en lui adressant, sinon une récompense spéciale, du moins des félicitations toutes particulières. »

Voici relativement au travail de M. Deleporte, ce qui en a été dit :

« La saillie, faite souvent en liberté dans les cours des fermes, présente presque toujours des dangers dans son application. L'agencement bien entendu des pièces de l'appareil de M. Deleporte permet de fixer solidement, sans les maltraiter, les vaches et génisses que l'on veut faire saillir. Ce travail met la personne qui l'emploie à l'abri des accidents que les animaux pourraient occasionner, et garantit les animaux eux-mêmes des brutales manœuvres trop souvent employées pour les conteminer. »

Nous savons que M. Deleporte réunit, en ce moment, les publications de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, formant dix volumes qu'il destine à notre bibliothèque communale. Dans cette collection se trouvent d'utiles travaux publiés par M. Deleporte.

M. Chevalier, instituteur communal à Beaugay, annonce qu'il a découvert le moyen de suppléer à l'inefficacité des paratonnerres existant, et de préserver ainsi de la foudre tous les édifices.

Le procédé, dont M. Chevalier a usé, et qui, d'après lui, ne laisse aucun doute, est, l'emploi d'un miroir ordinaire fixé horizontalement sur un bâtiment central élevé. Celui-ci, au lieu d'attirer le fluide, le repousse, le divise et éteint les éclairs. C'est ce qui a eu lieu à Beaugay dans la nuit du 15 au 16 et la matinée du 17 du mois dernier.

« Depuis 3 ans que ce miroir fonctionne sur ma demeure, écrit M. Chevalier, le même résultat a été obtenu. Je regarde donc cet instrument, à cause de sa réflexion même, comme très antipatique au fluide électrique et le plus sûr préservatif contre sa chute. »

La *Sentinelle du Jura* contient l'avis suivant :

« Les directeurs des postes ne peuvent donner suite aux demandes qui leur sont adressées par des particuliers, au moyen de dépêches télégraphiques, pour obtenir le retrait, la réexpédition ou le changement de direction d'objets confiés au service des postes.

Ces demandes ne présentent pas un caractère suffisant d'authenticité pour sauvegarder la responsabilité de l'administration des postes. »

Ce soir, à huit heures très précises, dans le salon de la Mairie, dernière séance sur l'histoire, l'art et la littérature, par M. D'Halluin.

Sujets traités :

Souvenirs des grands faits de l'histoire de France. — Trouvères et troubadours. — Poètes modernes : Lamartine, Hugo, Musset, Casimir Delavigne, Barbier, Béranger, etc. — Une soirée chez M^{me} de Rambouillet.

ADMISSION :

Par personne, homme ou dame, 1 fr.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 16 septembre 1860.

Sommes versées par 60 déposants dont 16 nouveaux fr. 8,000
26 demandes en remboursement. 6,016 64

Les opérations du mois de septembre sont suivies par MM. A. Delfosse et L. Eeckman, directeurs.

KERMESSES.

Dimanche 23 septembre.

Forest, Halluin, Hem, Méricnies, Nouveaux, Wambrechies, Wattignies.

brisa en entraînant avec lui tout ce qui s'opposait à sa course furibonde. — Tout fut détruit. Un cri, mais un seul cri de douleur, retentit du nord au midi, de l'est à l'ouest!

Le bon moine qui, au douzième siècle, racontait en pleurant cette triste histoire aux enfants qu'il instruisait, affirmait qu'on vit au milieu du désordre un ange aux blanches ailes descendre sur la terre et remonter au ciel emportant avec lui Marguerite, qu'il allait présenter à Dieu. Alors les pleurs cessèrent de couler, et les enfants qui écoutaient le moine souriaient en regardant le ciel. — Heureux temps que celui où la foi chrétienne, qui semble n'avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, faisait encore notre bonheur dans ce monde.

Quand dès le matin la nouvelle du désastre parvint jusqu'à Guillaume, le jeune duc de Normandie versa d'abord un torrent de larmes; et, quand la source en fut tarie, il poussa des cris de fureur qui retentirent dans les longues galeries du palais. « Alerte! alerte! mes pages. » Le meilleur de ses coursiers est bientôt prêt; il part avec la rapidité d'une flèche lancée par une main vigoureuse; il arrive sur le théâtre de la désolation « Marguerite! Marguerite! » s'écrie-t-il, et l'écho seul répond à sa voix. Plaignez-le, vous tous qui avez sincèrement aimé. Il veut mourir : déjà son épée est hors du fourreau, la pointe en est dirigée vers son cœur. Mais l'arme arrachée de ses mains, est jetée loin de lui. — On l'entraîne; il va quitter ses lieux si chers sans emporter un souvenir de Marguerite : tout a été détruit. Il jette un dernier regard sur cette terre qui jadis produisait des fleurs, compagnie brillante et parfumée de l'ange du hameau. Une seule fleur s'épanouit aux rayons du soleil, qui maintenant semblait n'avoir plus rien à

éclairer, une seule fleur qui paraissait sourire au sein de la désolation.

Guillaume court à elle, l'emporte avec lui, l'entoure de ses soins les plus tendres, puis il la plante lui-même dans les jardins de son palais. Il l'expose au midi, il l'abrite au nord; il l'arrose, ne souriez pas, il l'arrose quelquefois de ses larmes; en elle il a retrouvé son amie, sa sœur, sa compagne; il croit à la transformation, il lui confie ses plus chers secrets, cause et rit avec elle. — Ainsi s'écoulaient les heures et les jours.

IV

Mais, hélas! l'impie même du bonheur s'efface devant nous. L'hiver étant venu, couvrit la terre de son grand manteau de neige; les oiseaux cessèrent de chanter; la fleur de Guillaume subit le sort commun : malgré les soins qui lui furent prodigués, sa tête pencha sur sa tige, elle mourut en exhalant son dernier parfum. — Grande fut la tristesse de Guillaume; la vie lui devint insupportable. Marguerite lui apparaissait et semblait l'inviter à quitter ce monde. Enfin, dit notre chroniqueur, la mort lui souriait, il souriait à la mort. — Ainsi s'écoulaient pour lui, triste et sans espérance, les heures et les jours.

V

Cependant tout renaissait, l'hironde frileuse revenait à tire-d'aile dans nos climats; le rossignol et la fauvette commençaient leurs concerts, les collines s'environnaient d'allégresse, les épis se pressaient dans les vallées, les tronpeaux se couvraient de riches toisons, tous les êtres poussaient un cri de joie, tous disaient un hymne à

Un co
a été de
Revue a
les rense

« L'il
gut, à
d'un vol
isolés d
de houil
sont à
centimè
maximu
combust
flamme
très gra

« La
une cap
alcool à
pas à c
bitumin
combust
coke. E
d'un be
ne suffi
position
à la var

« Cel
nières
précède
s'allum
d'une b
et vive,
par la
Peau a
des hou
de coul
reste u
du fer
est aus
grasses
0,6000
considé
calories

« Ce
brise p
défini
à tous
en qua
n'en es
Prélès
Dellys
combu
Bengut
Baut ab
pour tr
bustibl

Les
gare d
l'ancie
menée
l'hôpita
née au
élargie
vant c
velles
en cor
Magen
nuée
premiè
qui s'é
du niv
tinée
monur
Nord,
rue de

— L
avec sc
d'art q
— 40,000
Il es
taire,
ouvrag
églises
et les

— U
les cur
Un
M. R.
jours,
du mo
vous
qui h
m'inf
nous
pour
paraît
nous
Duvai
d'autr
Et i
porta
Renau
deux
détail
Sui
cousi
mettr
alla tr
à Ma
av
en
cous